

Nouveaux immeubles de rapport à Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **13 (1940)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **11.09.2024**

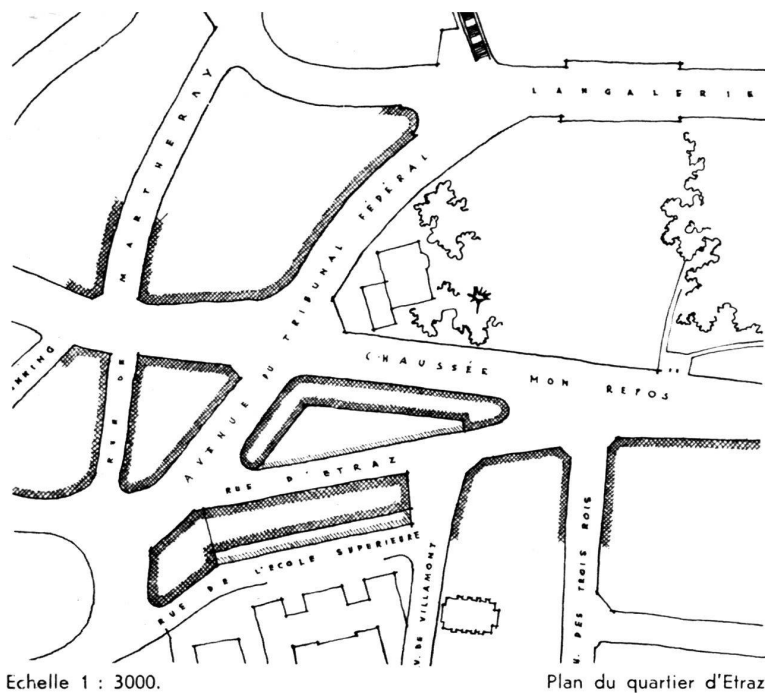
Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-121276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



NOUVEAUX IMMEUBLES DE RAPPORT A LAUSANNE

RECONSTRUCTION DU QUARTIER D'ÉTRAZ

Nous présentons aujourd'hui trois œuvres des architectes **Favarger, Gorjat & Baehler, Pache & Roux**, construites tout récemment dans le même quartier de Lausanne, en bordure des rues Marterey, d'Etraz et d'une avenue nouvelle : l'avenue du Tribunal-Fédéral. L'exécution de ces trois immeubles avait été précédée d'une étude du Plan d'extension qui prévoyait le raccordement direct de l'avenue Benjamin-Constant à la chaussée Mon-Repos, sur le tracé actuel de la rue de l'Ecole-Supérieure. Les immeubles à construire entre cette dernière rue et la rue d'Etraz se seraient terminés en pointe et l'avenue Villamont, extrêmement raide d'ailleurs, aurait été fermée au nord par un escalier, les niveaux ne permettant pas un raccordement direct. Ce projet avait même reçu un commencement d'exécution. En prévision de la future liaison, les niveaux de la chaussée Mon-Repos, au droit du chemin des Trois-Rois avaient été abaissés, inconvénient que l'avantage du boulevard qu'on allait créer compensait largement. Hélas ! le projet fut abandonné... La seule trace qu'il ait laissée se trouve être précisément cet inconvénient.

De divers côtés, les boucliers se levèrent contre ce projet ; on alléguait les arguments les plus bizarres. Il ne résista pas à l'argument financier, illustrant à merveille l'impuissance des autorités municipales lorsque les intérêts financiers s'opposent à leurs intentions.

Le plan qui servit de base à la reconstruction de ce quartier et que nous reproduisons ci-dessus manque à coup sûr de grandeur. Tout le talent des architectes et le soin extrême qu'ils ont apporté à l'étude des façades comme des plans n'ont pu empêcher le plan d'ensemble d'être un compromis.

Les arrondis qui s'érigent soit entre la rue Marterey et l'avenue du Tribunal-Fédéral, soit entre celle-ci et la rue d'Etraz sont d'heureuses solutions, mais les volumes de l'ensemble des groupes laissent l'impression, non pas d'immeubles cohérents, au plan clair, mais au contraire d'une utilisation totale des moindres centimètres carrés de terrain. Les immeubles ne sont plus que des façades qui épousent un gabarit artificiel de géomètre. Nul besoin d'être grand clerc pour affirmer que les architectes eussent cent fois préféré œuvrer librement et créer des immeubles rationnels, sans s'astreindre à la gymnastique qu'exigent les courbures arbitraires des alignements. Il est décidément bien rare que les intérêts financiers concordent avec ceux de l'architecture...

L'aspect cahoteux des chaussées n'apparaît pas sur le plan. Les différences de niveaux sont considérables dans ce quartier comme partout à Lausanne. Un problème, qui ailleurs n'est qu'un jeu, devient à Lausanne un redoutable casse-tête. L'élargissement d'une artère ne se fait jamais sans amener des conflits de niveaux à tous les carrefours. On a cherché ici à créer une large percée vers le Tribunal fédéral. Mais cette voie est oblique par rapport à la pente générale du sol. De plus, sa pente se casse au départ par le croisement avec la chaussée Mon-Repos.

En voilà suffisamment — semble-t-il — pour regretter que l'accent ait été mis sur une artère de guingois à la place du boulevard qui, en prolongeant l'avenue Benjamin-Constant, eût assuré une excellente liaison avec tout le quartier des Mousquines et permis une reconstruction beaucoup plus homogène du quartier d'Etraz.

Vga.

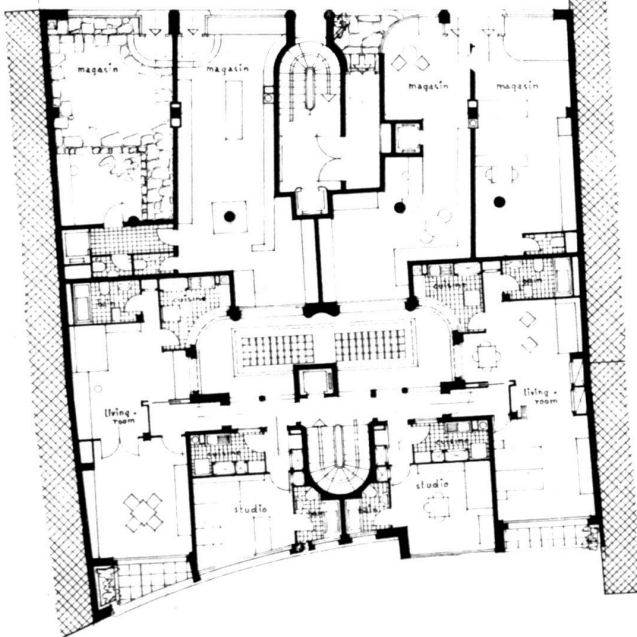


Immeuble
rue d'Etraz et
rue de l'Ecole-Supérieure

(Photo E. Gos.)

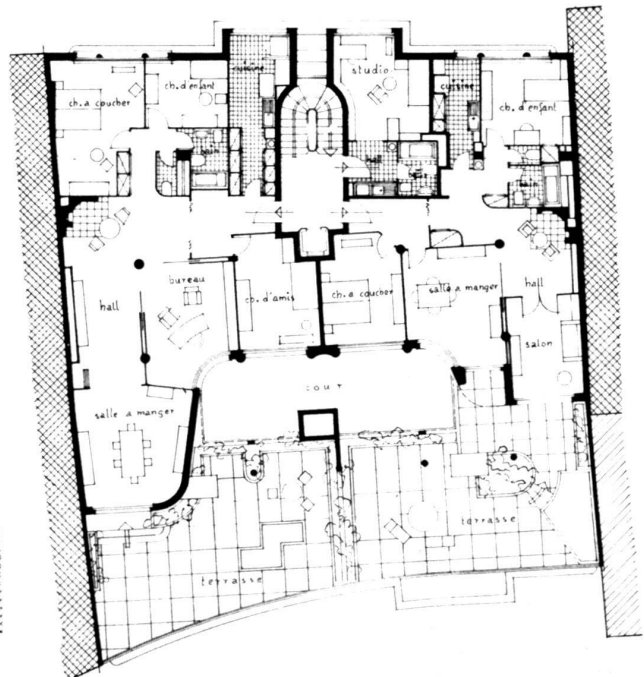
Façade rue de l'Ecole-Supérieure.

Rue d'Etraz.



Echelle 1 : 300.

Rez supérieur.



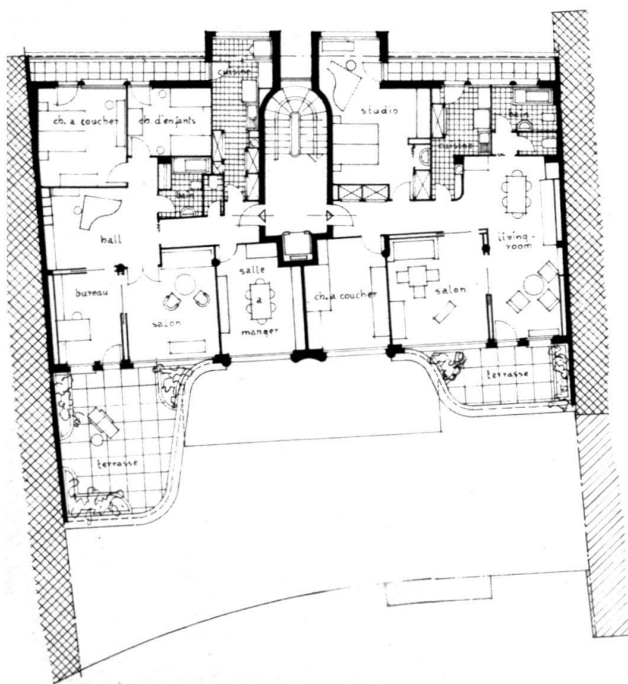
1^{er} étage.

Architecte :
 J. Favarger
 F.A.S.

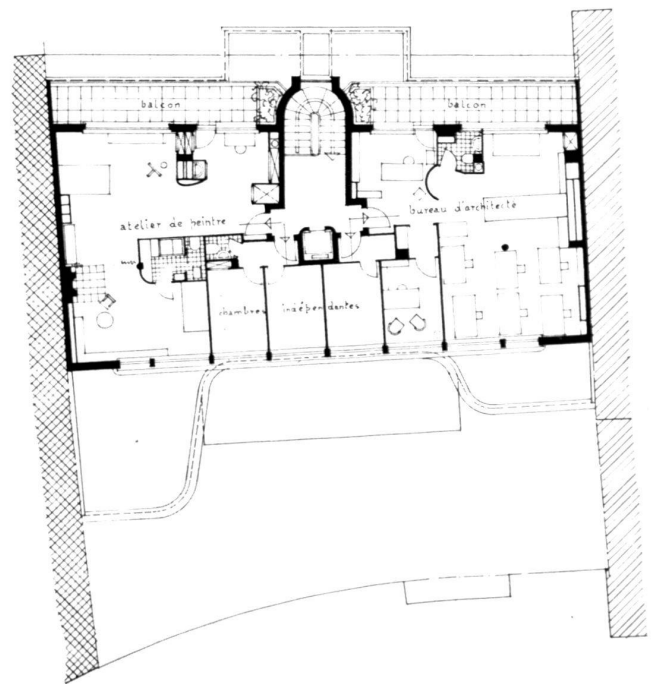


(Photo E. Gos.)

Façade rue Etraz.



4^{me} étage.

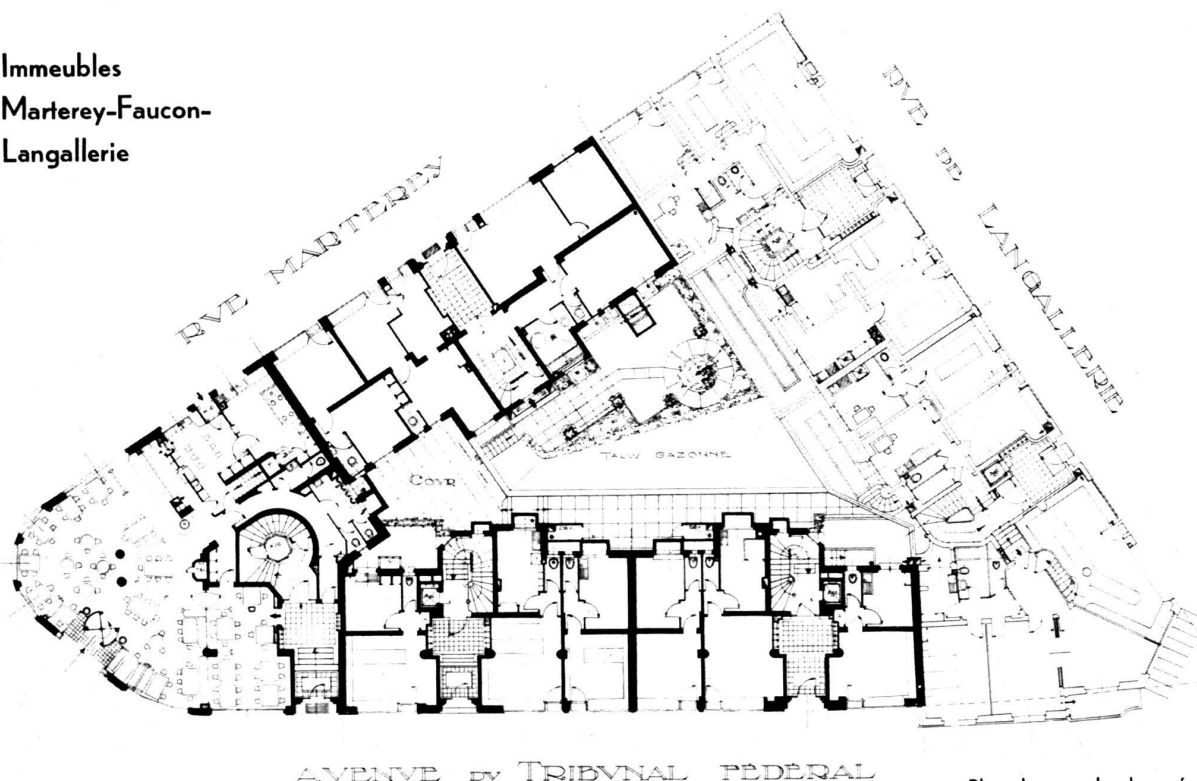


5^{me} étage.



Angle Marterey—avenue du Tribunal-Fédéral.

Immeubles
Marterey-Faucon-
Langallerie



Echelle 1 : 400.

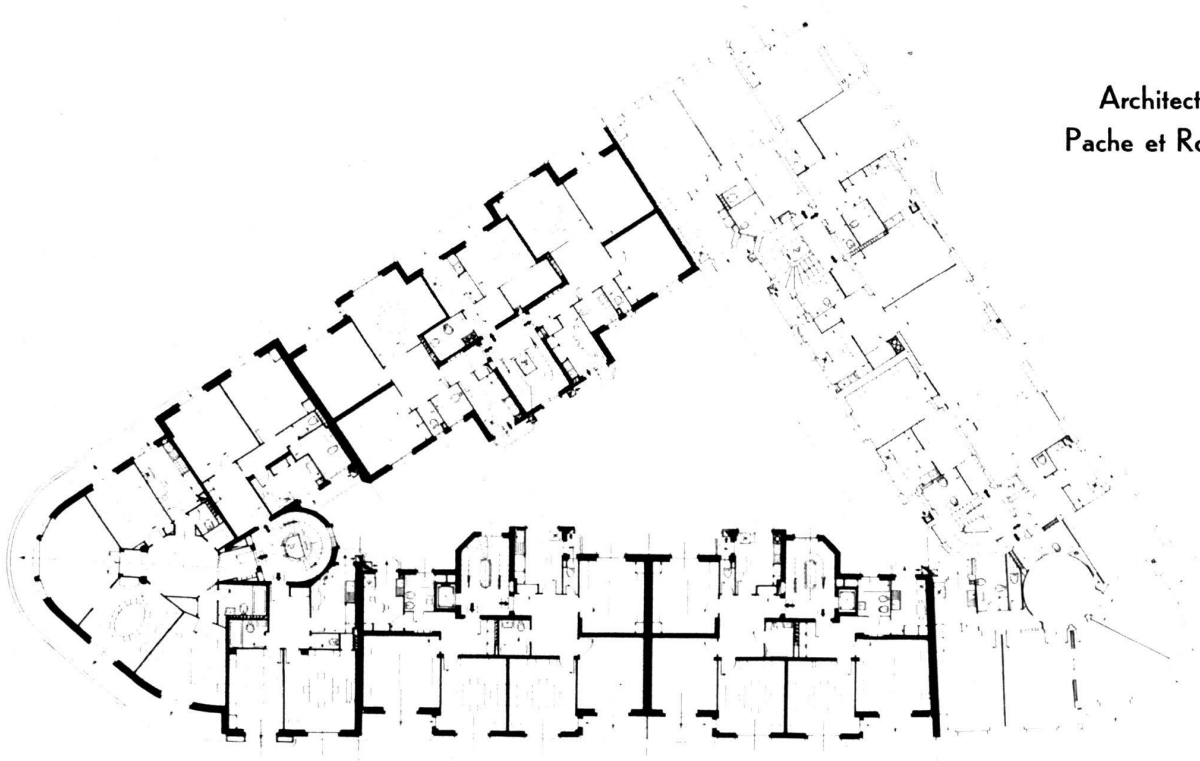
AVENUE DU TRIBUNAL FEDERAL

Plan des rez-de-chaussée.



Façade avenue du Tribunal-Fédéral.

Architectes:
Pache et Roux



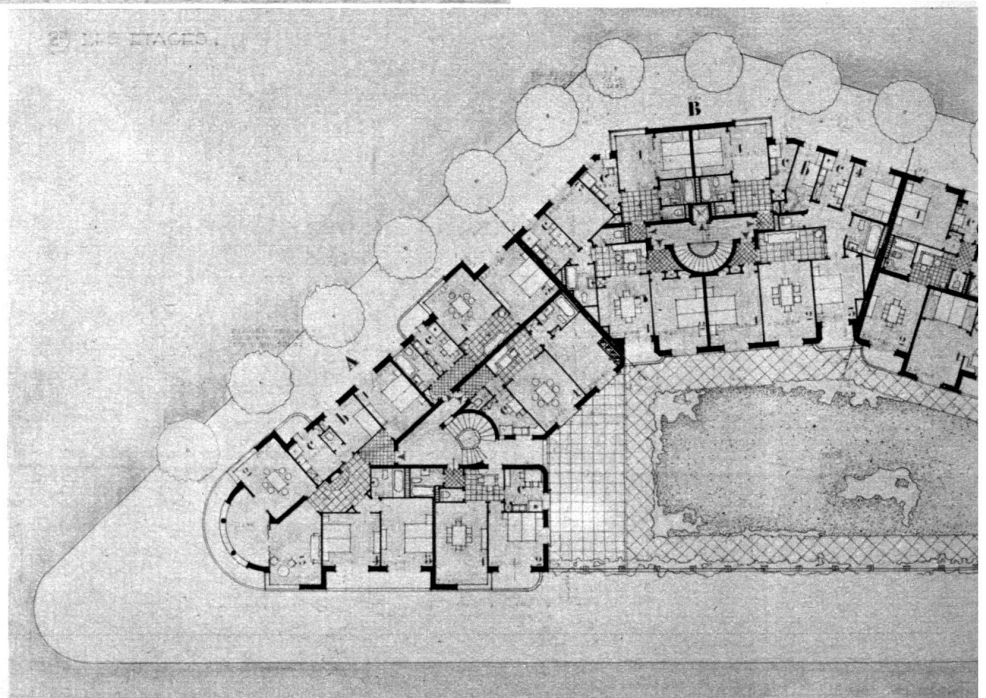
Echelle 1 : 400.

Plan des étages.

Groupe d'immeubles
rue Etraz-
avenue du Tribunal-Fédéral



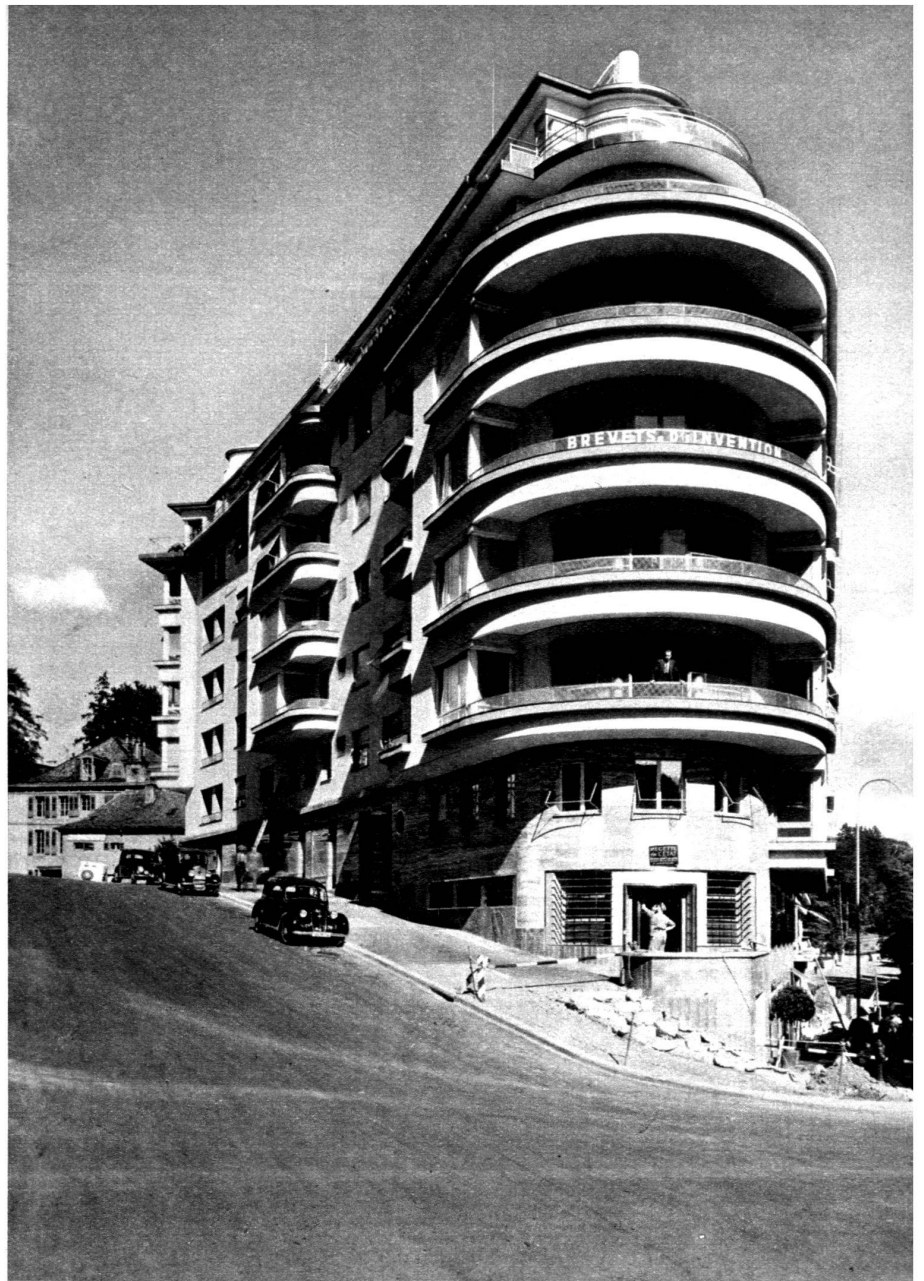
(Photo de Jongh, Lausanne.)



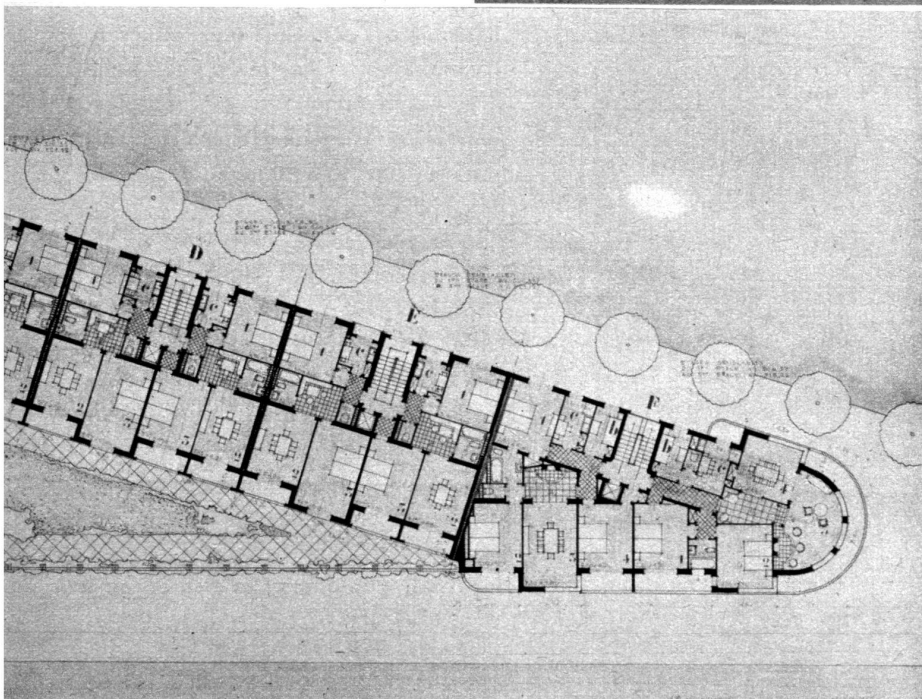
Echelle 1 : 400.

Rue d'Etraz.

Architectes :
Gorjat & Baehler



(Photo de Jongh, Lausanne.)



Plan des étages